



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Telegraphe

Question écrite n° 1866

Texte de la question

M Roger Leron M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les defaillances du service des telegrammes. Les usagers se plaignent en effet que les telegrammes sont aujourd'hui telephones. En l'absence des destinataires, ils sont achemines par voie postale dans les memes conditions qu'un courrier a affranchissement postal courant mais leur facturation demeure neanmoins tres elevee. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour ameliorer le systeme et en faire la publicite. En l'etat actuel, on peut s'interroger sur son utilite.

Texte de la réponse

Reponse. - Le service des telecommunications doit s'efforcer de communiquer par les moyens les plus rapides a leurs destinataires les telegrammes qui leur sont adresses. Des lors que 96 p 100 des menages sont equipes du telephone, il semble logique d'essayer d'abord cette solution, etant entendu que, en cas d'impossibilite, la remise par les moyens postaux reste la regle et que, en tout etat de cause, une copie confirmative par lettre est adreesee. Cette forme d'exploitation offre a la clientele une qualite de service amelioree pendant les periodes de fermeture des bureaux de poste. Elle permet par ailleurs de conserver au telegramme son archivage et sa valeur juridique. Il s'agit donc en fait d'une modernisation du service, rendue possible par la diffusion actuelle des moyens de telecommunications.

Données clés

Auteur : [M. Leron Roger](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1866

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2390